



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt,

Le 17 juin, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 juin 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses assemblées.

**Étaient présents :** BROGNIART F, Maire. ALLAVENA D. ANGENEAU JP. ANGOT M. GRAVE F. GUETTIER M. HAMEL F. HUET C. BACHELOT B. BACON M. BERGAR D. LABROUSSE R. LEGER S (arrivé à 22h15). LENAIN D. LEPAINTEUR P. LESTOQUOY C. LOUIS G. MASSON C. DELAHAYE O. MOINEAUX JP. POUPION P. DOUCHIN N. EURY L. FAUCON G. THERIN L. WIELGOSIK F. Mesdames ANNE S. ASSELIN S. HELAINE C. HUARD L. BACHELOT I. BALLON F. JENVRAIN M. JOSSE S. LARONCHE V. BERTHOUT J. BRU N. CANU N. CHANU C. LERESTEUX L. LEVALLOIS E. COUVREUR L. DAUPRAT MF. MENNIER B. PICACHE A. PRUNIER C. RENE DIT DEROUVILLE S. FABIEN AM. FERGANT F. RENOUF P. VAN ROMPU R. SCOLA S.

**Pouvoirs :** COUPPEY C à R. LABROUSSE.

**Absents :** LE SAUVAGE J. JOSSE S

**Formant la majorité des membres en exercice.**

M. Gilles FAUCON est nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

*\*\* les délibérations sont consultables au siège administratif de VALDALLIERE.*

\*\*\*\*\*

### 1- Présentation du Document d'Orientations Budgétaires

#### Les grandes orientations de la Loi de Finances pour 2020

Le projet de loi de finances pour 2020 ouvre l'acte 2 du quinquennat, dont il traduit les ambitions politiques : encourager les initiatives (par une baisse massive des impôts) ; protéger les Français (soutenir les plus fragiles ; poursuivre le réarmement des fonctions régaliennes de l'Etat) et préparer l'avenir en répondant notamment à l'urgence écologique.

#### **Quelles implications pour notre collectivité ?**

Le gouvernement confirme dans le texte de loi que 80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

En 2020 l'enveloppe totale de DGF est globalement stabilisée pour la troisième année consécutive (26,8 Md€). Sa fraction péréquation (Dotation de Solidarité Rurale) progresse de 90 millions d'euros.

La Dotation Globale de Fonctionnement de VALDALLIERE en 2019 : 1 841 963 €

La Dotation Globale de Fonctionnement de VALDALLIERE en 2020 : 1 886 822 €

- Dotation Forfaitaire : 944 932 €
- Dotation de Solidarité Rurale : 738 939 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 225 501 €

Dès 2018 les demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL ont été focalisées sur le projet de construction du groupe scolaire de VIESSOIX. Afin d'optimiser les subventions sur le projet (coût HT : 4 642 074 €), ce dernier a été découpé en 3 phases de travaux correspondant à 3 années de demandes. Ce découpage, négocié avec les services de l'Etat, s'explique par le plafond annuel de dépense subventionnable pour les constructions scolaires : 1 200 000 € subventionnable à hauteur de 40% au titre de la DETR.

Ont été obtenues,

En 2018 : 480 000 € au titre de la DETR ; 100 000 € au titre de la DSIL

En 2019 : 480 000 € au titre de la DETR

En janvier 2020 une demande pour la dernière phase de travaux a été déposée pour :

480 000 € au titre de la DETR

200 000 € au titre de la DSIL.

Suivant cette analyse, le budget **FONCTIONNEMENT** se présente ainsi :

### **En dépenses :**

**5 844 464,61 €**

***Les charges à caractère général : 1 820 971 €***

↳ En diminution de 8.65% - (31.15% des dépenses)

Elles regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité :

- entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel municipal, des espaces publics,
- les achats de consommables,
- les consommations diverses (fluides, fournitures...)
- les locations et les assurances.

***Les charges de personnel : 2 839 434€***

↳ En augmentation de 5%--(48.58% des dépenses)

Elles constituent le premier poste de dépense de notre collectivité,

***Les charges de gestion courante : 685 359 €***

↳ En augmentation de 4%--(11,73% des dépenses)

Elles sont constituées :

- des indemnités des élus (315 404 €) ;
- des subventions versées aux associations (135 130 €) ;
- de la contribution versée au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (112 066 €)
- des contributions versées au Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados (111 681 €).

***Les charges financières – 129 012 €***

↳ En diminution de 7.62%

Elles correspondent à l'intérêt de la dette

### **En recettes :**

**6 470 449,49 €**

***Les produits de services : 404 535 €***

↳ En augmentation de 1.52%--(6.25% des recettes)

Ils sont essentiellement constitués des recettes

- de cantines, garderie et centre de loisirs (309 490 €), mais également :
- des recettes générées par la piscine ( 47 593 €),
- la subvention de la poste pour la prise en charge des Agences Postales Communales de Montchamp et Estray (28 056 €),
- les redevances d'occupation du domaine public (antennes, relais...) pour 11 975 €, les concessions de cimetières (4 530 €)
- des produits de la licence IV dont est propriétaire la commune (765 €).

**Les impôts et taxes : 2 922 175 €**

↳ En augmentation de 2.86%--(45% des recettes)

**Ce chapitre est principalement constitué des recettes**

- des taxes sur le Foncier Bâti, le Foncier Non Bâti
- de la taxe d'Habitation (2 355 482 €).
- les attributions de compensation de l'Intercom de la Vire au Noireau (288 429),
- le Fonds de péréquation intercommunal (176 285€) ,
- la taxe additionnelle aux droits de mutation (101 979€).

**Les dotations et participations : 2 673 647 €**

↳ En diminution de 0.4%--(41.32% des recettes)

- les dotations versées par l'Etat
- la participation de la Région aux transports scolaires (314 900€) ;
- les diverses subventions du Département (134 469€) ;
- la participation de l'Etat à l'organisation des enseignements

**Les autres produits de gestion courante – 198 895 €**

↳ En diminution de 4.49%

Ils concernent exclusivement les produits de location des salles des fêtes (41 818 €) et des loyers immobiliers (156 467 €) dont la gendarmerie de Vassy pour 46 667 € par an.



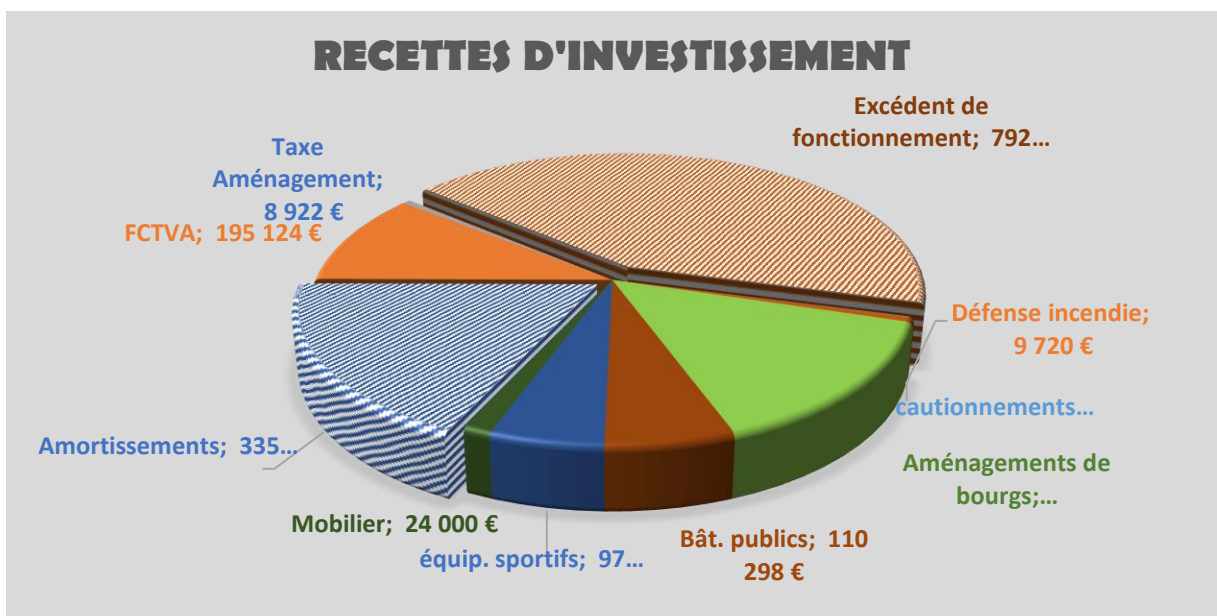
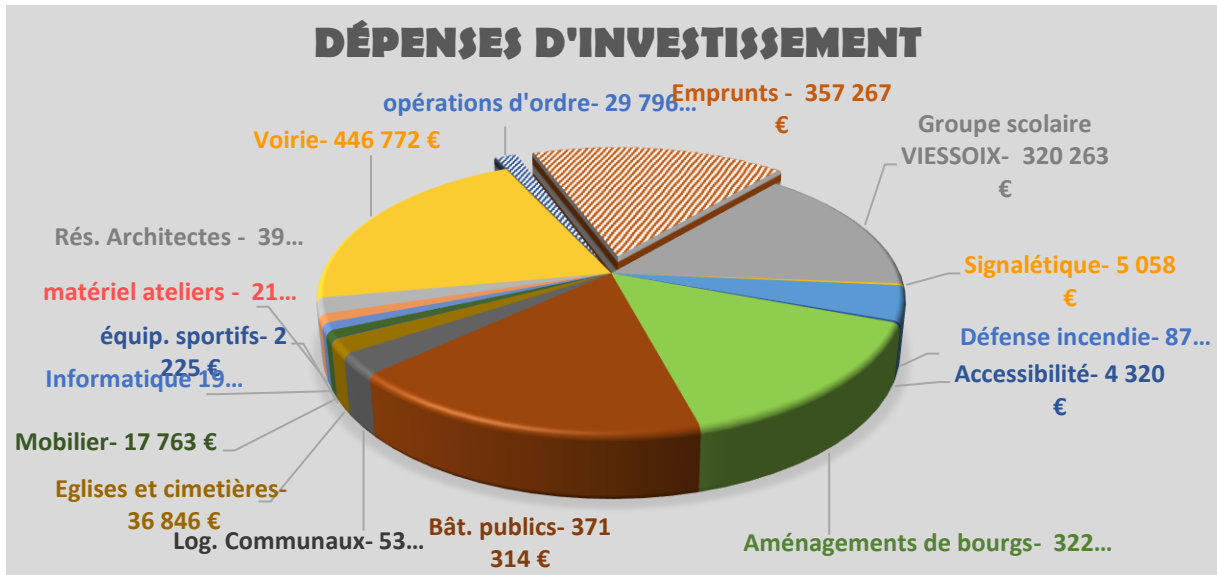
*Suite à la crise sanitaire Valdalliere subit une perte sèche*

**Le budget *INVESTISSEMENT* est présenté ainsi :**

**2 143 744 €**

Le budget d'investissement est organisé en opérations correspondants aux programmes d'investissements de la commune: groupe scolaire de VIESSOIX; Viabilisation de terrains; Signalétique; Défense Incendie; Accessibilité; Aménagement de bourgs; Bâtiments publics; Logements communaux; Eglises; Cimetières; Construction d'équipements sportifs; Equipements sportifs et ludiques; Mobilier; Informatique et audiovisuel; Matériels ateliers; Voirie; Résidence architectes.

Les dépenses sur les opérations d'investissement se sont élevées en 2019 à 1 756 681 € pour 716 828 € de recettes (FCTVA compris), soit un besoin de financement de 1 039 853 €. Si l'on considère notre CAF (Capacité d'Autofinancement Nette) de 338 991 € en 2019, cela signifie que nous avons ponctionné notre trésorerie à hauteur de 700 862 € pour financer nos investissements.



### Les « reste à Réaliser » 2019

Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et aux recettes.

➔ Dépenses : 2 853 382 €  
 ➔ Recettes : 818 148 €

} Voté le 20 janvier 2020.

### Les principaux investissements en cours

- \*Le groupe scolaire de VIESSOIX – 5 560 599,73 € TTC
- \*Le réseau chaleur bois de VASSY – 230 970,86 € TTC
- \*La Maison France Services – 196 445,02 € TTC
- \*Mise aux normes de la salle des fêtes de Bernières le Patry - 60 306,69 € TTC
- \*Résidence architectes – 100 980 € TTC
- \*Achat tractopelle - 52 200 € TTC
- \*Réfection clocher église PRESLES - 29 908,80 € TTC

## L'état de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'encours de la dette s'élève à 5 533 723 € pour une annuité de 499 030 €. L'endettement par habitant se situe à 913 € par habitant, soit un niveau légèrement supérieur à celui constaté pour les communes de notre strate de population (823 €) Ce qui donne en pourcentage :

**Taux d'endettement / nombre d'habitants de Valdalliere soit**  
**5 533 723 € / 6 061 habitants = 913 €**  
**Ce qui donne une différence entre la moyenne nationale (823€/hab) et la collectivité (913€/hab)**  
**de : 11%**

A l'issue du mandat, sans emprunt supplémentaire contracté, l'endettement sera de 576 € par habitant.

## La fiscalité

Avant la création de la commune nouvelle, chaque commune historique disposait d'une fiscalité propre (Taxe d'Habitation ; Foncier Bâti ; Foncier Non Bâti). La communauté de communes de Vassy disposait également d'une fiscalité propre qui se concrétisait par des taux additionnels sur la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti, le Foncier Non Bâti. En 2016, ces taux ont fusionné. Le calcul des nouveaux taux s'est construit sur une moyenne des taux pour chaque catégorie de taxe. Afin que le changement de taux et donc de pression fiscale ne soit pas trop brusque pour le contribuable, l'état a mis en place, pour chaque commune déléguée un système de lissage sur 12 ans avant d'atteindre les taux moyens (en 2029).

Après avoir bénéficié d'un allègement de leur cotisation de taxe d'habitation sur leur résidence principale de 30 % en 2018, et 65 % en 2019, **80 % des foyers ne paieront plus aucune taxe d'habitation sur leur résidence principale dès 2020.**

## L'épargne nette

Elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les équipements.

La commune a pu dégager sur 2019 une capacité d'autofinancement de 368 419 €, lui permettant de financer pour partie ses opérations d'investissement.

La marge d'autofinancement est interprétée par un ratio qui mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement après avoir payé ses charges obligatoires.

Le seuil d'alerte **1%** signifie que la collectivité a puisé dans ses ressources d'investissement pour financer le remboursement du capital de la dette.

Si la collectivité consacrait entièrement son épargne brute au remboursement du capital, la durée de remboursement serait de **8 ans**.

Pour une bonne gestion, le remboursement du capital ne doit pas excéder **12 années**.

**Débat :** A l'issue de cet exposé, plusieurs questions sont posées : *baisse du programme concernant la résidence des architectes* -M. Brogniart répond que le programme va être écourté, la seconde partie ne sera pas mise en place. M. Chanu fait remarquer que lors des budgets précédents, il avait été prévu le financement du groupe scolaire en provisionnant la somme de 1 600 000€ ainsi qu'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € et qu'il ne comprenait pas la présentation par lequel un reliquat est à « trouver » m. Wielgosik répond qu'à l'étude des chiffres qui lui ont été donnés et en établissant le bilan, il en ressort un manque de trésorerie tel qu'il l'annonce. M. Poupion confirme qu'il était prévu que les budgets 2020 et 2021 ne permettraient pas d'investissement notable, c'était le choix de l'ancienne mandature de favoriser le groupe scolaire de Vieussoix. Il précise que pour 2022 ce sera difficile de porter un investissement. Cependant M. Poupion propose de demander une avance sur la TVA. Suite aux conséquences de la crise sanitaire, l'état permet cette avance. Considérant l'état de la trésorerie de la collectivité, M. Wielgosik fait part de son incertitude concernant les paiements des factures du groupe scolaire de Vieussoix

## 2- Présentation du document d'orientation concernant les ressources humaines

La commune de Valdallière compte 82 agents au 31 décembre 2019 pour 72,93 équivalents temps plein. Les effectifs de la commune de Valdallière se répartissent de la manière suivante : 62 fonctionnaires et 20 contractuels.

- ☑ Le service scolaire est le service le plus important avec 21 agents,
- ☑ Le service technique vient en second avec 20 agents
- ☑ Le service administratif compte 15 agents.

L'âge moyen au sein de la collectivité se situe à 43 ans, moyenne nationale qui est de 44 ans.

La pyramide des âges met en évidence un pic de départs à la retraite entre 2021-2025. Durant ces années, douze agents (dont six en 2025) devraient faire valoir leurs droits à la retraite.

#### Agents titulaires :

Le nombre d'agents titulaires au sein de la collectivité a légèrement augmenté entre 2016 et 2018 (+ 3 soit 63 titulaires en 2018) puisque la collectivité a poursuivi son objectif de dé-précarisation des agents contractuels et le recrutement prioritaires de fonctionnaires pour certains postes (ATSEM, Responsables de service). En 2019, le nombre a diminué très légèrement à 62 fonctionnaires (-1).

Agents contractuels sur emplois permanents : l'augmentation est plus significative entre 2016 et 2019 (+ 9) compte tenu :

- du renouvellement des agents en contrats aidés en contrat de droit public en septembre 2017
- du remplacement d'agents fonctionnaires par des contractuels (départ en retraite par exemple)

#### Contrats aidés et Emplois Avenir :

A l'inverse, une forte baisse est significative pour les contrats aidés et les emplois avenir (- 13). Au 31 décembre 2019, il n'y a plus aucun contractuel en emploi avenir ou en contrat aidé/parcours emploi compétence.

Un exposé est fait sur les mouvements, le temps de travail, les formations, les avantages sociaux et l'absentéisme à l'aide de graphismes.

En conclusion, les perspectives 2020 seront en fonction des incidences des décisions de l'Etat et des décisions de la collectivité suivant les critères détaillés dans la présentation.

**Débat :** Madame Scola demande si les salariés suivent les formations essentielles à leur travail, ce qui lui est confirmé. Madame Chanu rebondit sur le fait que le Cnas n'est pas utilisé à sa juste valeur, mais remarque qu'aucune publicité n'est faite auprès des salariés en ce sens. Mme Chanu demande confirmation du maintien de l'aide aux devoirs (demandé antérieurement par l'école de Montchamp) et l'accueil d'apprentis (cuisine, espaces verts). M. Brogniart précise que ce qui est engagé, continue, mais pour ce qui a été promis en période électorale, cela sera revu en fonction des finances.

\*\*\*\*\*

### **3- Perspectives Budget Primitif**

Une présentation détaillée du budget est faite par M. Wielgosik. Certains articles subissant un changement notable sont développés :

- 60633 : augmentation due à l'achat de gel et produits imposés par la crise sanitaire.
- 6135 : Location d'un appareil pour la piscine suite à panne
- 61521 : Entretien des espaces verts par entreprise et terrassement et plantations plus importantes (terres de Druance/Valdallière)
- 6182 : baisse due à un désabonnement d'un service
- 64116 : Indemnités pour départ annulée ....

Au niveau de l'investissement, les projets détaillés dans le Document d'Orientations Budgétaires sont maintenus, à ceci près que le projet d'achat du cimetière à Montchamp est mis en suspens pour cette année et une provision d'achat d'un déshydrateur pour la piscine est inscrite.

\*\*\*\*\*

Monsieur BROGNIART informe le conseil municipal des projets de réouverture des services de VALDALLIERE :

**Piscine : réouverture : 6 juillet**  
**Médiathèque : 23 juin**

**Ecoles : 22 juin (sous réserve présence enseignants)**

**Centre de Loisirs : 6 juillet**

**Salles des fêtes : 10 juillet (avec les normes sanitaires prescrites seulement  
pour les associations)**

La séance est levée à 23 h 30.